

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 07349
Numéro SIREN : 489 455 360
Nom ou dénomination : PAPREC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 10632

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PAPREC GROUP Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 RUE DU DOCTEUR LANCEREUX 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 9 4 5 5 3 6 0 0 0 0 5 2

Néant *

				Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AII	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	334 977 570	334 977 570	334 977 570
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	16 453 643	16 453 643	16 453 140
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	352 134	352 134	341 379
Autres immobilisations financières*	BH	BI	270 000	270 000	270 000		
TOTAL (II)		BJ	BK	352 053 348	352 053 348	352 042 090	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	11 961 671	11 961 671	5 814 770
		Autres créances (3)	BZ	CA	524 952 691	524 952 691	459 943 657
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	91 443	91 443	947 517	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	537 005 807	537 005 807	466 705 945	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		5 382 316	5 382 316	6 407 524	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		1 254 992	1 254 992	1 437 807	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	895 696 464	895 696 464	826 593 367	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS PAPREC GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 124 846 150.....)	DA	124 846 150	124 269 550	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	102 106 698	102 106 698	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 199 007	2 199 007	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 123 589	15 700 189	
	Report à nouveau	DH	(40 987 509)	(24 910 919)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 523 672	(16 076 589)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	2 462 100	2 462 100	
		TOTAL (I)	DL	210 273 709	205 750 036
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 374 992	1 557 807	
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR	1 374 992	1 557 807
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 171 054	33 000 279	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	605 508 069	578 465 775	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 135 619	2 257 632	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 233 018	5 561 835	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	684 047 762	619 285 523	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	895 696 464	826 593 367	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	115 580 798	48 769 717		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS PAPREC GROUP					Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	29 212 584
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	29 212 584
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	7 176 427
	Autres produits (1) (11)			FQ	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	5 077 572
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	540 933
	Salaires et traitements*			FY	8 815 430
	Charges sociales (10)			FZ	4 128 935
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	9 592 656
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	19 000
Autres charges (12)			GE	1 970	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	28 157 499
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	8 231 523
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GII	2
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 256 559
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	402 660
	Différences positives de change			GN	137
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	3 256 696
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	295 519
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	26 847 773
	Différences négatives de change			GS	415 723
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	27 143 292
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(23 886 595)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(15 655 068)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 amendé par le règlement ANC 2016-07, et aux principes comptables généralement admis. Les créances d'exploitation sont des créances nées à l'occasion du cycle d'exploitation et les créances assimilées, toutes celles ayant pour contrepartie des produits d'exploitation et les comptes, sans incidence sur le compte de résultat, se rapportant à des opérations d'exploitation.

Dès lors qu'elles présentent un risque de non recouvrement, les créances sont inscrites au compte clients douteux. Les dépréciations sont déterminées, au cas par cas, en prenant en compte l'ancienneté de la créance, le type de procédure engagée et son avancement, ainsi que les garanties obtenues.

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à la valeur du coût d'entrée des actions.

A la clôture de l'exercice, la valeur figurant au bilan est comparée au dernier prix de rachat connu. Une provision pour dépréciation est constituée si le prix de rachat est inférieur à la valeur inscrite au bilan.

Au bilan les valeurs mobilières sont comptabilisées pour 1 016 k€ au 31/12/2019.

Les créances et dettes en monnaie étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cour de change :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latente

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et la production vendue de biens et services et s'entend du montant des affaires réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle normale et courante de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2018 et des procès-verbaux des décisions du Président en date des 30/07/2018 et 30/10/2019, le capital social a été augmenté, par incorporation de réserves, de 576.600 euros afin d'être porté à 124.846.150 euros, par création de 11.532 actions ordinaires nouvelles de 50 euros chacune. Le capital social est désormais fixé à la somme de 124.846.150 € divisé en 2.496.923 actions de 50 € de valeur nominale chacune.

TITRES

Les titres sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Les frais accessoires ne sont pas pris en compte. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage de la filiale déterminée par une approche multicritères.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET ORGANES DE DIRECTION

Néant

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, la formation professionnelle a évolué en profondeur par la mise en place d'un Compte Personnel de Formation (CPF) qui se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF). Ce compte est désormais géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, et non plus par l'Employeur.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite aux mesures de confinement prises par le Gouvernement français, à l'issue de l'allocution présidentielle du 12 mars 2020, en vue de combattre la pandémie liée au Coronavirus COVID 19, la Société a pris plusieurs mesures en vue de :

- (i) assurer sa mission de service public en activant son Plan de Continuité d'Activité, ses missions de collecte et de traitement des déchets tant auprès des industriels que des collectivités étant considérées comme des activités essentielles au bon fonctionnement de la nation ;
- (ii) protéger ses salariés en faisant appliquer les gestes barrières et en organisant le télétravail partout où cela était possible ;
- (iii) assurer la pérennité financière du Groupe en procédant au tirage de l'intégralité de la ligne de 200 M€ de RCF, pour laquelle toutes les conditions financières étaient respectées.

Par ailleurs, la Société a fait le nécessaire pour activer le report exceptionnel des cotisations sociales et autres impôts prévu par le Gouvernement mais a également activé le report des remboursements de ses échéances de crédit-bail lorsque cela était possible.

Enfin, la Société a eu recours au chômage partiel afin de compenser partiellement la baisse d'activité induite par le ralentissement voire l'arrêt de l'activité industrielle sur le territoire français.

PAPREC GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 124.846.150 euros

Siège social : 7 rue du Docteur Lancereaux

75008 PARIS

489 455 360 RCS PARIS

(« la Société »)

**EXTRAIT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2019 :

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER

Report à nouveau antérieur :	(40.987.509) euros
Résultat bénéficiaire de l'exercice :	4.523.672 euros


AFFECTATION

En totalité au compte « Report à nouveau » :	4.523.672 euros
--	-----------------

Le solde de ce compte sera ainsi porté à :	(36.463.837) euros
--	--------------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*
CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT 

PAPREC GROUP SAS

7, rue du Docteur Lancereaux
75008 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 22 juin 2020

PAPREC GROUP SAS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société Paprec Goup SAS,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confié par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Paprec Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 juin 2020



BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Frédéric Léger
Commissaire aux comptes

PAPREC GROUP

7 RUE DU DOCTEUR LANCEREAUX

75008 PARIS

Comptes au 31/12/2019



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	334 977 571		334 977 571	334 977 571
Créances rattachées à des participations	16 453 644		16 453 644	16 453 140
Autres titres immobilisés				
Prêts	352 134		352 134	341 379
Autres immobilisations financières	270 000		270 000	270 000
ACTIF IMMOBILISE	352 053 349		352 053 349	352 042 090
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	11 961 672		11 961 672	5 814 771
Autres créances	524 952 692		524 952 692	459 943 657
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	91 444		91 444	947 518
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	537 005 807		537 005 807	466 705 946
Frais d'émission d'emprunts à étaler	5 382 316		5 382 316	6 407 524
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 254 993		1 254 993	1 437 808
TOTAL GENERAL	895 696 465		895 696 465	826 593 367

Rubriques		31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel	(dont versé : 124 846 150)	124 846 150	124 269 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport		102 106 698	102 106 698
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		2 199 008	2 199 008
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	15 123 590	15 700 190
Report à nouveau		-40 987 509	-24 910 920
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		4 523 673	-16 076 589
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		2 462 100	2 462 100
CAPITAUX PROPRES		210 273 709	205 750 037
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		1 374 993	1 557 808
Provisions pour charges			
PROVISIONS		1 374 993	1 557 808
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		64 171 055	33 000 280
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	605 508 070	578 465 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 135 620	2 257 633
Dettes fiscales et sociales		10 233 018	5 561 835
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		684 047 763	619 285 523
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		895 696 465	826 593 367

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	36 463 732	-360 000	36 103 732	29 212 584
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	36 463 732	-360 000	36 103 732	29 212 584
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 000	7 176 427
Autres produits			118 292	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			36 241 024	36 389 023
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			-7 891 881	5 077 572
Impôts, taxes et versements assimilés			773 234	540 934
Salaires et traitements			11 388 364	8 815 431
Charges sociales			5 563 306	4 128 935
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 025 208	9 592 657
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			19 000	
Autres charges			9 266	1 970
CHARGES D'EXPLOITATION			10 886 497	28 157 500
RESULTAT D'EXPLOITATION			25 354 526	8 231 523
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			602	3
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 341 766	3 256 559
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			402 660	
Différences positives de change				138
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 744 426	3 256 697
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			219 845	295 519
Intérêts et charges assimilées			22 990 232	26 847 773
Différences négatives de change			415 723	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			23 625 800	27 143 292
RESULTAT FINANCIER			-19 881 374	-23 886 595
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 473 755	-15 655 069

Annexes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 amendé par le règlement ANC 2016-07, et aux principes comptables généralement admis. Les créances d'exploitation sont des créances nées à l'occasion du cycle d'exploitation et les créances assimilées, toutes celles ayant pour contrepartie des produits d'exploitation et les comptes, sans incidence sur le compte de résultat, se rapportant à des opérations d'exploitation.

Dès lors qu'elles présentent un risque de non recouvrement, les créances sont inscrites au compte clients douteux. Les dépréciations sont déterminées, au cas par cas, en prenant en compte l'ancienneté de la créance, le type de procédure engagée et son avancement, ainsi que les garanties obtenues.

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à la valeur du coût d'entrée des actions.

A la clôture de l'exercice, la valeur figurant au bilan est comparée au dernier prix de rachat connu. Une provision pour dépréciation est constituée si le prix de rachat est inférieur à la valeur inscrite au bilan.

Au bilan les valeurs mobilières sont comptabilisées pour 1 016 k€ au 31/12/2019.

Les créances et dettes en monnaie étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latente

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et la production vendue de biens et services et s'entend du montant des affaires réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle normale et courante de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2018 et des procès-verbaux des décisions du Président en date des 30/07/2018 et 30/10/2019, le capital social a été augmenté, par incorporation de réserves, de 576.600 euros afin d'être porté à 124.846.150 euros, par création de 11.532 actions ordinaires nouvelles de 50 euros chacune. Le capital social est désormais fixé à la somme de 124.846.150 € divisé en 2.496.923 actions de 50 € de valeur nominale chacune.

TITRES

Les titres sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Les frais accessoires ne sont pas pris en compte. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage de la filiale déterminée par une approche multicritères.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET ORGANES DE DIRECTION

Néant

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, la formation professionnelle a évolué en profondeur par la mise en place d'un Compte Personnel de Formation (CPF) qui se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF). Ce compte est désormais géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, et non plus par l'Employeur.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite aux mesures de confinement prises par le Gouvernement français, à l'issue de l'allocution présidentielle du 12 mars 2020, en vue de combattre la pandémie liée au Coronavirus COVID 19, la Société a pris plusieurs mesures en vue de :

- (i) assurer sa mission de service public en activant son Plan de Continuité d'Activité, ses missions de collecte et de traitement des déchets tant auprès des industriels que des collectivités étant considérées comme des activités essentielles au bon fonctionnement de la nation ;
- (ii) protéger ses salariés en faisant appliquer les gestes barrières et en organisant le télétravail partout où cela était possible ;
- (iii) assurer la pérennité financière du Groupe en procédant au tirage de l'intégralité de la ligne de 200 M€ de RCF, pour laquelle toutes les conditions financières étaient respectées.

Par ailleurs, la Société a fait le nécessaire pour activer le report exceptionnel des cotisations sociales et autres impôts prévu par le Gouvernement mais a également activé le report des remboursements de ses échéances de crédit-bail lorsque cela était possible.

Enfin, la Société a eu recours au chômage partiel afin de compenser partiellement la baisse d'activité induite par le ralentissement voire l'arrêt de l'activité industrielle sur le territoire français.